

Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mercredi 25 novembre 2020 à 9 h 30 à laquelle sont présents, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice exécutive, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et Me Camille Doucet-Côté, assistante-greffière, ainsi que Jean Boileau, Linda Brouillette et Laurence Gillot.

CE-2020-750

MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE DE MARIA - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - RENÉE AMYOT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue de Maria, dossier RS-20-115, comme illustré au plan numéro CRO-20-233 du 16 novembre 2020, le tout afin de :

<u>Implanter une zone de stationnement limité :</u>

Rue	<u>Côtés</u>	Endroits	En vigueur	
De Maria	Ouest	À partir de la rue Stéphane (intersection est), sur une distance de 43 m vers le sud	2 heures De 7 h à 17 h Du lundi au vendredi Du 1 ^{er} avril au 1 ^{er} décembre	
De Maria	Est	À partir de la rue Stéphane (intersection ouest), sur une distance de 42 m vers le sud	2 heures De 7 h à 17 h Du lundi au vendredi Du 1 ^{er} avril au 1 ^{er} décembre	
Implanter une zone de stationnement interdit :				
De Maria	Ouest	À partir de la rue Stéphane (intersection est), sur une distance de 43 m vers le sud	1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril	
De Maria	Est	À partir de la rue Stéphane (intersection ouest), sur une distance de 42 m vers le sud	1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril	
De Maria	Nord	À partir d'un point situé à 114 m au sud de la rue Stéphane (intersection ouest), sur une distance de 119 m vers l'est	1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril	

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-233 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2020-751

ACQUISITION DE SERVITUDES - LOTS 3 836 728 ET 3 119 487 DU CADASTRE **BOULEVARD OUÉBEC** CCN DES **ALLUMETTIÈRES** \mathbf{ET} LOUISE-CAMPAGNA ÉLECTORAUX **DISTRICTS** DE **DESCHÊNES** ET DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU-**DUGGAN MIKE** JOCELYN BLONDIN

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la capitale nationale (CCN) est propriétaire du lot 3 836 728 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, situé le long du boulevard des Allumettières, et du lot 3 119 487 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, également situé le long du boulevard des Allumettières, près de la rue Louise-Campagna;

CONSIDÉRATION QUE la Ville de Gatineau désire effectuer des travaux de bouclage de l'aqueduc du boulevard des Grives et la construction d'une connexion cyclable au sentier des Pionniers, lesquels se feront sur des propriétés de la CCN;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des négociations, la CCN a soumis à la Ville de Gatineau une lettre d'entente proposant de céder les servitudes réelles requises par la Ville de Gatineau pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la durée des servitudes sera de 49 ans, conformément aux politiques de la CCN :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité:

- autorise l'acquisition d'une servitude réelle de 49 ans sur une partie du lot 3 836 728 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie totale de 690,8 m², et de deux servitudes réelles de 49 ans sur une partie du lot 3 119 487 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 519,1 m², aux conditions prévues à la lettre d'entente négociée et soumise à la Ville de Gatineau par la Commission de la capitale nationale (CCN), pour la somme de 6 269,85 \$ plus les frais d'administration de la CCN, la TPS et la TVQ, soit un total de 9 220,82 \$;
- autorise le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs à la transaction et à coordonner toutes les étapes pour donner suite à la présente;
- autorise le trésorier à puiser, à même le poste budgétaire 18-18010-014, un montant de 9 220,82 \$ requis pour l'acquisition des servitudes et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANTS	DESCRIPTION
18-18010-014-84963	8 419,84 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 16-3050 honoraires professionnels – Boulevard des Grives – Bouclage aqueduc
04-13493		
04-13593	399,99\$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 novembre 2020.

Adoptée

CE-2020-752 <u>SOUMISSION 2021 SP 003 - REGROUPEMENT D'ACHATS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - CAMPAGNE D'ADHÉSION ABAT-POUSSIÈRE 2021</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ, une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti au règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ, adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

- que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- que la Ville de Gatineau confie à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et chlorure en solution liquide) nécessaire à ses activités pour l'année 2021;

- que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'Union des municipalités du Québec et en retournant ces documents à la date fixée;
- que la Ville de Gatineau confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville de Gatineau accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;
- que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Gatineau s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- que la Ville de Gatineau reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, le taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
- qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

Les fonds à cette fin seront pris, jusqu'à concurrence des fonds disponibles, à même le poste budgétaire 02-31220-521 – Chemins Agricoles – Entretien des infrastructures.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 novembre 2020 conditionnellement à l'adoption du budget 2021.

Adoptée

CE-2020-753

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-43 POUR UN MONTANT TOTAL DE 468 958,72 \$ POUR LA PÉRIODE DU 5 AU 11 NOVEMBRE 2020

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-43 d'un montant total de 468 958,72 \$ pour la période du 5 au 11 novembre 2020.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 novembre 2020.

Adoptée

CE-2020-754

SOUMISSION 2020 SP 333 - LOCATION ET FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Service informatique D.L. inc., 435, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 6Z8, selon la section 1 – Location d'équipements informatiques, pour un montant total pour deux ans de 840 241,90 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 octobre 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour l'ensemble des sections 1 et 2.

De plus, ce comité:

- adjuge un contrat à la firme Hewlett-Packard Financial Services Company, 5150, Spectrum Way, Mississauga, Ontario, L4W 5G1, pour le financement de la section 1 Location d'équipements informatiques citée ci-haut, et ce, au taux annuel de 267,37 \$ par tranche de 1 000 \$ pour un terme de quatre ans avec valeur de rachat à 1 \$, à compter de la date d'acceptation, pour un montant total approximatif de 898 619,08 \$ incluant les taxes. Le taux soumis est variable en fonction de la date de livraison de la marchandise. Le loyer annuel est fixé approximativement à 224 654,77 \$ incluant les taxes.
- adjuge un contrat à la firme Service informatique D.L. inc., 435, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 6Z8, selon la section 2 Fourniture d'équipements informatiques, pour un montant total approximatif pour deux ans de 274 509,71 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 octobre 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour l'ensemble des sections 1 et 2.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE DESCRIPTION

02-13430-514	Information - Location - Équipements
	informatiques
Divers postes	Divers postes des services requérants

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2021 à 2025 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 novembre 2020.

Adoptée

CE-2020-755

SOUMISSION 2020 SP 048 - INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE - 535, BOULEVARD GRÉBER ET 775, BOULEVARD DE LA CARRIÈRE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Séguin Morris, 620 rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K5, pour les travaux d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques au 535, boulevard Gréber et au 775, boulevard de la Carrière, pour un montant total de 229 645,65 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 2 octobre 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21920-532-84964	139 798,06 \$	Hull - Sécurité publique – Édifice - Entretien des édifices
02-22930-532-84965	69 899,03 \$	
04-13493	9 986,76 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 961,80 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 novembre 2020.

<u>AUTORISER UN AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - SENTIER DU LIÈVRE OUEST, PHASE 1 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE</u>

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-804 du 31 octobre 2018, adjugeait un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le projet d'aménagement d'un sentier en poussière de pierre entre les rues Maclaren Ouest et Pierre-Laporte pour un montant de 128 312,10 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 9 427,95 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu de la délégation de pouvoir numéro 164335 pour des honoraires professionnels supplémentaires en lien avec une étude requise causée par la présence de zones de mouvement de masse;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+, s.e.n.c. a soumis une demande d'honoraires professionnels supplémentaires pour préparer cette étude requise et analyser divers tracés;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande l'approbation des honoraires professionnels de la firme CIMA+ s.e.n.c. pour un montant de 37 102,43 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les ajustements présentés dépassent la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, soit de 10 % de la valeur initiale du contrat dans le cas présent :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité:

- entérine la délégation de pouvoir numéro 164335 au montant total de 9 427,95 \$ incluant les taxes, pour la réalisation d'étude additionnelle;
- approuve le montant de 37 102,43 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, pour des honoraires professionnels supplémentaires à la firme CIMA+, s.e.n.c. dans le cadre du projet d'aménagement d'un sentier en poussière de pierre entre les rues Maclaren Ouest et Pierre-Laporte.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 174 842,48 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16011-001-84966	33 879,46 \$	PDI - Sentier de la Lièvre Ouest, entre les secteurs de Masson-Angers et de Buckingham - 16-3043 Infrastructures - Plans et devis
04-13493	1 613,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 609 47 \$	TVO à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 novembre 2020.

<u>AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - CONSTRUCTION J. RAYMOND INC. - CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE DU PLATEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE</u>

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro CE-2018-705 du 19 septembre 2018, la Ville de Gatineau adjugeait un contrat à la firme Construction J. Raymond inc. pour la réalisation du projet de construction de la nouvelle bibliothèque du Plateau de Gatineau, pour un montant total 8 627 147,14 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro CE-2020-264 du 12 mai 2020, la Ville de Gatineau a approuvé le montant net supplémentaire de 220 217,71 \$ incluant les taxes, au contrat de Construction J. Raymond inc., portant ainsi l'ajustement de coût de soumission au montant de 8 847 364,85 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires couverts par des ordres de changements pour un montant de 196 620,29 \$ incluant les taxes, ont été autorisés en vertu des délégations de pouvoir numéros 169853, 170621, 171254, 171366, 171997 et 172787;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a déposé une nouvelle demande au montant net de 12 019,22 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les firmes Atelier Tag-neuf architectes et CIMA+, s.e.n.c., mandatées par la Ville de Gatineau pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux, ont analysé les demandes de coûts supplémentaires déposées par Construction J. Raymond inc. et en recommandent le paiement;

CONSIDÉRANT QUE la somme des avenants dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le Service des infrastructures recommande l'approbation de ces coûts supplémentaires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 169853, 170621, 171254, 171366, 171997 et 172787 au montant total de 196 620,29 \$ incluant les taxes;
- approuve le montant net supplémentaire de 12 019,22 \$ incluant les taxes, sans impact budgétaire, au contrat de Construction J. Raymond inc., portant ainsi l'ajustement de coût de soumission au montant de 208 639,51 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire.

Le coût total de ce contrat représente un montant de 9 056 004,36 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16023-005-84967	10 975,15 \$	PDI - Déploiement des bibliothèques – Plateau - 16-2007 - Contingences bibliothèque du Plateau
04-13493 04-13593	* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *	TPS à recevoir - Ristourne TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 novembre 2020.

CONFIRMATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DE L'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE GATINEAU À RESPECTER LES EXIGENCES RELATIVES À L'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION EN VERTU DE L'ARTICLE 32 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE LOT 5 DU PROGRAMME DE RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-168 du 18 mars 2020, adjugeait un contrat à la firme WSP Canada inc., pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils visant la réalisation des projets du lot 5 du Programme de réfection de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau (PRÉSTEP);

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, certains travaux inhérents aux projets du lot 5 du PRÉSTEP sont assujettis à une autorisation devant être émise par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce contrat l'adjudicataire doit soumettre au nom de la Ville la demande d'autorisation au MELCC, accompagnée du rapport de l'ingénieur et du formulaire de demande d'autorisation ainsi que les plans et devis signés et scellés par un ingénieur afin d'obtenir le certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT QU'une résolution de la Ville est requise afin de confirmer les engagements de la Ville en matière de respect des exigences relatives à l'émission d'un certificat d'autorisation dans le cadre du lot 5 du PRÉSTEP;

CONSIDÉRANT QUE les exigences relatives à l'émission d'un certificat d'autorisation dans le cadre du lot 5 du PRÉSTEP intègrent notamment l'engagement :

- à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;
- à respecter les exigences de rejet;
- à mettre en œuvre un programme de suivi;
- à aviser le MELCC dès que des résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;
- de transmettre les résultats du programme de suivi au système SOMAEU;
- de transmettre une mise à jour du chapitre 2 du Cahier des exigences de la station d'épuration;
- de transmettre une copie du guide d'utilisation ou manuel d'exploitation des nouveaux équipements de traitement au plus tard 60 jours après leur mise en service;
- de transmettre un document démontrant que le requérant possède la formation requise pour effectuer l'entretien de l'usine après les travaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- confirme au MELCC que la Ville s'engage à respecter les exigences relatives à l'émission d'un certificat d'autorisation dans le cadre des projets du lot 5 du PRÉSTEP;
- autorise la firme WSP Canada inc., à soumettre au nom de la Ville la demande de certificat d'autorisation relative aux projets du lot 5 du PRÉSTEP au MELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

SOUMISSION 2020 SP 390 - SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER ET DE DÉSINFECTION - CENTRE ROBERT-GUERTIN - REFUGE TEMPORAIRE POUR SANS-ABRIS - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Nasco entretien ménager d'immeubles inc., 263, rue Laramée, Gatineau, Québec, J8Y 2Z7, pour les services d'entretien ménager et de désinfection au Centre Robert-Guertin, pour un montant total approximatif de 140 726,5 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 novembre 2020, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE MONTANT DESCRIPTION

02-71040-533 20 103,99 \$ Entretien des centres communautaires

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2021 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 novembre 2020 conditionnellement à l'adoption du budget 2021.

Adoptée

CE-2020-760 CONGÉDIEMENT - EMPLOYÉ NUMÉRO 115312

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT QUE les fautes commises par l'employé numéro 115312 ont rompu irrémédiablement le lien de confiance entre ce dernier et la Ville;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné appuient les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le congédiement de l'employé numéro 115312.

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME PAMÉLA TOUCHETTE-GIROUX À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE D'AGENTE DE COMMUNICATION POUR LE SERVICE DES COMMUNICATIONS JUSQU'AU 5 NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif:

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un surcroît de travail à titre d'agent de communication pour le Service des communications jusqu'au 5 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'affectation temporaire d'un employé à un surcroît de travail à titre d'agent de communication pour le Service des communications jusqu'au 5 novembre 2021.

Le salaire de l'employé sera celui de la classe 10, 5^e échelon pour l'année 2020 et 6^e échelon pour l'année 2021 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-132 - Communications – Temporaires blancs.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 novembre 2020.

Adoptée

CE-2020-762

SURCROÎT **PROLONGATION** D'UN \mathbf{DE} TRAVAIL **POUR MONSIEUR** CATIET MIMBWI **POUR PÉRIODE** \mathbf{DU} **SEPTEMBRE** LA 21 2020 31 DÉCEMBRE 2021 À TITRE DE RESPONSABLE LOGISTIQUE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816 2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à ce surcroît de travail dépassera la somme de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger un surcroît de travail temporaire à titre de responsable logistique pour une période de 14 mois :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Catiet Mimbwi à titre de responsable logistique pour une période de 14 mois du 21 septembre 2020 au 31 décembre 2021.

Le salaire de monsieur Catiet Mimbwi sera celui de la classe 2 de l'échelle salariale des employés professionnels de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30111-135 - Administration - Réalignement stratégique (TP) – Temporaires - Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 novembre 2020.

Adoptée

CE-2020-763

<u>PROLONGATION DE</u> **L'AFFECTATION TEMPORAIRE MONSIEUR PARISI FABRICE SURCROÎT** DE **TRAVAIL** UN TITRE COORDONNATEUR **FORESTERIE URBAINE** POUR LE **SERVICE** TRAVAUX PUBLICS POUR UNE PÉRIODE DE 12 MOIS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816 2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à prolonger une affectation temporaire à titre de coordonnateur foresterie urbaine à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics pour une période de 12 mois;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 100 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Fabrice Parisi à titre de coordonnateur foresterie urbaine à la Division des parcs, des espaces verts et des arénas du Service des travaux publics pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Le salaire de monsieur Fabrice Parisi sera celui de la classe 3, échelon 6 de l'échelle salariale des employés professionnels de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71430-135 - Horticulture et arboriculture – Temporaires - Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 novembre 2020 conditionnellement à l'adoption du budget 2021.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER Conseiller et président Comité exécutif M° CAMILLE DOUCET-CÔTÉ Assistante-greffière Comité exécutif